

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5153

Auteur(s) : Alexandre III [pape]

Bénéficiaire(s) : Cerisy-la-Forêt, Saint-Vigor (abbaye)

Genre d'acte : bulle

Authenticité : non suspect

Datation : [1167-1181]

Action juridique : confirmation

Langue du texte : ancien français

Analyse

Bulle confirmative d'Alexandre III pour l'abbaye de Cerisy (Extrait en français. Voir RAMACKERS, p. 308-310).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Ramackers Johannes, *Papsturkunden in Frankreich*, Neue Folge 2 Normandie, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 21), 1937, 2 vol., n° 207, p. 308-310 (édition partielle).

Indications

Jaffé Philippe, Wattenbach Wilhelm, *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII* 2^{éd.}, Leipzig, Veit, 1885-1888, 2 vol., n° 14231, t. 2, p. 405.

Dissertation critique

Alexandre III, pape, 1159-1181 ; Martin, abbé de Cerisy, 1167-après 1185/1189.

Texte établi d'après a

[La liste des biens de cette bulle, qui commene par l'arenga « Effectum iusta », est comme suite :] du don du comte Robert pere de Guill(aume) roy d'Angleterre le lieu auquel est fondee la mesme abbaye, a scavoir le bourg ou village de Cerisy avec l'eglize et autres franchises et libertez ecclesiastiques et appartenances, une certaine partie du boscq seigneurial, comme la riuere de Morel le separe, en outre ca toutes les dixmes de la forest du mesme lieu, au mesme village les droicts de tenir deux foires, la premiere au jour et feste Saint-Vigor, l'autre au jour Sainte-Cecile, et la dixme de tous les bois d'Aile et de toutes les terres qui sont adjacentes et la dixme de tous les bois de Maupertuis et de toutes les terres du mesme bois, en la ville de Bayeux en un lieu qui s'appelle Crouele cent cinquante acres de terre et de lande costé de la ville soixante et trois acres de prairie et dans la ville et hors icelle quelques avec les terres en dependentes et plusieurs vassaux, franchises et libertez, a Tholonand vingt livres d'Anjou du consentement du roy Henri, l'eglize Saint-Georges avec toutes les terres qui en dependent et autres appartenances libre, franche et exempte de toute coustume episcopale, a Rouen quarante acres de terre avec un pray et maisons adjacentes et dix muids et un a prendre dans la cour du roy sur la riviere de Segne, douze mansuras de terre et proche le cimetiere Sainte-Marie encor une mansura ensemble, toute la dixme de la forest de Lyons et de toute les terres qui en dependent avec la chappelle de Saint-Paoul et la dixme entiere des terres essartées et rendement (?) des moulins du Ry, a Argencra trois arpens de vignes francs de toutes coustumes, le village d'Espinay avec la moitié de l'eglize et ses appartenances libre et exempte de toutes coustumes ecclesiastiques, a Chovigny l'eglize

de Saint-Amand avec la chapelle de Saint-Laurent et toutes ses appartenances, l'église de Crouay avec toutes ses appartenances et libertez ecclesiastiques du consentement du roy Guillaume, la dixme de tous les deniers, rentes et revenus des vicomtez de Costentin, Coustances et Gauvey, ensemble du bois de Montebourg, a Vallognes la dixme de tous sept jardins fructiers du roy, l'église de Rauilville avec toutes les appartenances et libertez, la troisieme partie de l'église de Sotteville, dans l'Isle de Gersey l'église du monastere de Sainte-Marie des Arsifes et l'église Saint-Martin-le-Vieil, l'église de Lion avec ses appartenances et tous les heritages de Vigor-le-Barbu, l'église de Listrey avec toutes ses appartenances libre, franche et absolue de toutes coustumes ecclesiastiques, l'église de la parroisse de Cerisy avec toutes ses appartenances et la troisieme partie de l'église de Sarrohain et la moitié des dixmes a icelle appartenantes, l'église Saint-Sauveur avec les terres et ses appartenances et libertez ecclesiastiques, l'église de Couuanis avec toutes ses appartenances, l'église de Saon avec ses appartenances, l'église de Saint-Clair et toutes dependances, l'église de Saint-Marcoulf avec les terres dependentes, l'église et bourg de Marsay avec ses appartenances, le village de Lyenois et toutes dependances, l'église de Formigny avec toutes les dixmes et appartenances et la chapelle d'Engremville avec les dixmes et autres appartenances, l'église de la Meaulphe avec toutes ses appartenances, l'église de Merefuell avec ses appartenances, l'église de Huppain avec ses appartenances, l'église de Berigny avec ses appartenances, l'église des Deux Jumeaux franche et exempte de toutes coustumes episcopales, ensemble l'église de Longueville, l'église de Ver avec toutes ses appartenances, l'église Saint-Michel de Vauville avec l'église de la mesme parroisse, les eglizes de Viderville et Eculville et ses appartenances de chacunes d'icelles, la moitié de celle de Sainte-Croix et la moitié de celle de Virville et de leurs appartenances ; dans l'Angleterre le bourg de Snirburna, l'église de Saint-Lieu et appartenances generalement, l'église de Alerbrumston, les eglizes de Sireburne, l'église de Breton, les chappelles de Nyveham et de Maperdeeville avec les appartenances de chacuns d'icelles, l'église de Bromeloa avec ses appartenances, l'église de Saint-Fromond et toutes dependentes tam en Normandie que en Angleterre. ...